# Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 - France

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : LUXENS PEINTURE FAÇADE UNIVERSELLE HYDROPLIOLITE PROTECTION 12 ANS

Identité du produit : 6A6DD10000 Type de produit : Peinture.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'emploi : Peinture extérieure Utilisations identifiées : Produit de consommation.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RENAULAC (Pour Adeo Service 135 rue Sadi Carnot 59790 RONCHIN)

6 Avenue de Guitayne 33610 Canejan France

Tel: +33 (0)5 57 97 44 00

contact@renaulac.fr (à l'attention de Véronique FILIPPI)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture): +33 (0)1 45 42 59 59 (24/7)

INRS/ORFILA http://www.centres-antipoison.net

5 Octobre 2022 Date d'édition :

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

# Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence :

Généralités : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Éléments d'étiquetage Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et supplémentaires :

de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) et 2-méthylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction

allergique.

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas

respirer les aérosols ni les brouillards.

# Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour Non applicable.

les enfants :

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas Aucun connu.

lieu à une classification :

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n	° 1272/2008 [CLP]	Туре
dioxyde de titane	REACH #: 01-2119489379-17 CE: 236-675-5 CAS: 13463-67-7 Index: 022-006-00-2	≥10 - ≤25	Carc. 2, H351 (inhalation)		[1] [*]
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 265-150-3 (919-857-5) CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6	≥1 - ≤3	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066		[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	REACH #: 01-2120761540-60 CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0.05	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	ETA [oral] = 670 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.05% M [aigu] = 1	[1]
masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	REACH #: 01-2120764691-48 CAS: 55965-84-9 Index: 613-167-00-5	<0.0015	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	ETA [oral] = 69 mg/kg ETA [dermique] = 50 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.5 mg/l Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0.6% Skin Irrit. 2, H315: 0.06% ≤ C < 0.6% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0.6% Eye Irrit. 2, H319: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100	[1]
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	REACH #: 01-2120761540-60 CE: 220-239-6 CAS: 2682-20-4 Index: 613-326-00-9	<0.0015	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	M [chronique] = 100 ETA [oral] = 183 mg/kg ETA [dermique] = 242 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.11 mg/l Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 10 M [chronique] = 1	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégr dessus.	al des mentions H déclarées ci-	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[\*] La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges mis sur le marché sous la forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane ayant un diamètre ≤ 10 µm qui ne sont pas liés dans une matrice.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente.

Contact avec les yeux: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement

à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau

ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Pencher la tête vers le bas pour que les vomissements ne retournent pas dans la

bouche ou la gorge.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

# Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation: Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau: Aucune donnée spécifique. Ingestion: Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Recommandé: mousse antialcool, CO2, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser: jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange :

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées

peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux :Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes

de carbone oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Les sols peuvent être glissants. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Stockage: Ne pas stocker à une température inférieure à : 5 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche Technique séparée pour des recommandations ou des solutions spécifiques au secteur industriel.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

#### Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux quides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle





Généralités : Les gants doivent être portés pour tout travail salissant. Les vêtements de protection tels que tablier /

combinaison doivent être portés quand le risque de salissure est si important que des vêtements de travail classiques ne protègeraient pas correctement la peau d'un contact avec le produit. Une

protection occulaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi

qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection occulaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec

protections latérales.

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base »

des employés. La qualité des gants de protection chimique doit être choisie en fonction des concentrations spécifiques au poste de travail et de la quantité de substances dangereuses.

Comme les conditions de travail actuelles sont inconnues. Contacter les fournisseurs de gants afin de trouver le type approprié. Ci-dessous les types de gants pouvant être utilisés d'une manière générale:

Recommandé: Gants Silver Shield / Barrier / 4H, caoutchouc nitrile, caoutchouc néoprène, caoutchouc butyle, caoutchouc naturel (latex), alcool polyvinylique (PVA), chlorure de polyvinyle (PVC), Viton®

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou

connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection

respiratoire retenu.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Odeur: Caractéristique.

pH: 7 - 9

Point de fusion/point de

congélation :

0°C Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: eau

Point d'ébullition/intervalle

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

d'ébullition :

Point d'éclair : Vase clos: 91°C (195.8°F)

Taux d'évaporation: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Non disponible. Inflammabilité: Limites supérieures/inférieures 1.4 - 7.6 vol %

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité :

Pression de vapeur : 3.173 kPa Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: eau Densité de vapeur : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité relative : 1.554 a/cm<sup>3</sup>

Coefficient de partage (Log Koe): Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Température d'auto-inflammabilité: Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Température de décomposition : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Viscosité: Danger par aspiration (H304) Non classé. Test non approprié en raison de nature du produit.

Propriétés explosives : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit. Propriétés comburantes : Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### 9.2 Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique

#### 10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, peut générer des produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

#### Toxicité aiguë

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dioxyde de titane	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>6.8 mg/l	4 heures
•	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	8500 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	·		, and the second	
, ,	DL50 Voie orale	Rat	>6 g/kg	-
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DL50 Voie orale	Rat - Mâle	670 mg/kg	-
masse de réaction de 5-chloro-	DL50 Voie orale	Rat	69 mg/kg	-
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de				
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	0.11 mg/l	4 heures
- ' '	DL50 Voie cutanée	Rat	242 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	183 mg/kg	-

# Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Aucun effet important ou danger critique connu.	

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition
dioxyde de titane	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-
	Peau - Irritant	Lapin	-	4 heures
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	-
masse de réaction de 5-chloro-	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de				
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	Peau - Irritant puissant	Humain	-	0.01 Percent
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	-

#### Sensibilisant

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	peau peau peau	cobaye Souris cobaye	Sensibilisant Sensibilisant Sensibilisant
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	peau	cobaye	Sensibilisant

#### Effets mutagènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

# Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets tératogènes

Aucun effet important ou danger critique connu.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

# Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

# Effets chroniques potentiels pour la santé

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système AUCUN EFFET connu selon notre base de données. endocrinien :

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Autres informations : AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
dioxyde de titane	Aiguë CL50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë CE50 0.11 mg/l	Algues	72 heures
` ,	Aiguë CE50 2.94 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 10 - 20 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	Aiguë CL50 1.6 mg/l	Poisson	96 heures
masse de réaction de 5-chloro-	Aiguë CE50 0.018 mg/l	Algues	72 heures
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
, ,	Aiguë CE50 0.1 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 0.188 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	Aiguë CE50 0.158 mg/l	Algues	72 heures
, ,	Aiguë CE50 0.063 mg/l	Algues	96 heures
	Aiguë CE50 0.87 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 0.056 ppm Eau de mer	Crustacés - Acartia tonsa	48 heures
	Aiguë CL50 4.77 mg/l	Poisson	96 heures

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	OECD 301F Biodégradabilité facile - Essai de respirometrie manométrique	80 % - Facilement - 28 jours	-	-
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	· ·	90 % - Facilement - 28 jours	-	-
masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essaie de dégagement de CO2	62 % - Non facilement - 28 jours	-	-
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-	98 % - Facilement - 48 jours	-	-

	l l		
Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	-	Facilement
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one masse de réaction de 5-chloro-	-  -	-	Facilement Non facilement
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP₀w	FBC	Potentiel
hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	-	10 - 2500	élevée
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	1.3 <3	6.95 <100	faible faible
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	-0.32	3.16	faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

sol/eau (Koc):

Mobilité:

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vΡ	vB	
Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.								

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À évacuer conformément à la réglementation fédérale, régionale et locale en vigueur. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Les pertes, restes, vêtement usagés et similaires doivent être déposés dans un récipient à l'épreuve du feu.

Catalogue Européen des Déchets: 08 01 11\*

#### **Emballage**

Les récipients usagés, égouttés et / ou rigoureusement gratté et contenant des résidus séchés du revêtement fourni, sont classés comme déchets non dangereux, avec le code EWC: 15 01 02 or 15 01 04.

En cas de mélange avec d'autres déchets, le code des déchets ci-dessus peut ne pas être applicable. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Le transport peut être fait selon le législation nationale ou selon ADR pour le transport par route, RID pour le transport par train, IMDG pour le transport par mer, IATA pour le transport aérien.

	14.1 N° ONU	14.2 Nom d'expédition	14.3 Classe(s) de danger pour le transport		14.5 Env*	Informations complémentaires
Classe ADR/RID	Non régler	menté.	-	-	Non.	-
Classe IMDG	Not regula	ted.	-	-	No.	-
Classe IATA	Not regula	ted.	-	-	No.	-

GE\*: Groupe d'emballage

Env.\*: Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation - Substances extrêmement préoccupantes

### **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

#### Autres Réglementations UE

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso III.

# Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006

Contient (EU Detergents moins de 5 %: hydrocarbures aromatiques, hydrocarbures aliphatiques, agents de surface non

Regulation): ioniques, désinfectants.

Réglementations nationales

**France** 

Code de la Sécurité Sociale, Art. L dioxyde de titane RG 25 461-1 à L 461-7 : RG 25 hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, 84

< 2% aromatics

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée.

non concerné

Nom de la liste	Nom du produit/composant	Nom sur la liste	Classification	Notes
Limites d'exposition professionnelle - France	dioxyde de titane	titane (dioxyde de) en Ti	Carc. C2	-

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

H314

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

#### Texte intégral des mentions H abrégées

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4 TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4

Aquatic Acute 1 TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Asp. Tox. 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

Eye Dam. 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Flam. Liq. 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Skin Corr. 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Corr. 1C CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Irrit. 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Skin Sens. 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

STOT SE 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification		
Non classé.			

#### Avis au lecteur

Les modifications de données ou de contenu avec la précédente version sont indiquées par un triangle dans le coin supérieur gauche de la zone modifiée.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et les règlementations tant nationales que communautaires. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences d'hygiène et sécurité ainsi qu'environmentale relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.ll est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales.